

## CLASSIFICATION LE MIRAGE !

### Une classification sans moyen et une fois de plus à la baisse !

Le Directeur de l'Ucanss a posé les premiers jalons de la nouvelle classification :

Une enveloppe de 80 millions en trompe l'œil répartie sur 4 ans : 0,2% de cette enveloppe en 2019 et 0.3 % pour les 3 années suivantes.

Un calendrier resserré qui démontre la volonté de l'Ucanss de faire vite. Un accord doit être signé et agréé avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019,

En voici le schéma général :

Réduire et harmoniser le nombre de niveaux pour les employés et les cadres, et de regrouper les trois classifications actuelles en une seule.

⇒ Il est envisagé : 4 niveaux employés A, B, C, D et 4 niveaux cadres E, F, G, H.

⇒

Le niveau A correspondrait aux actuels niveaux 1 et 2

Le niveau B correspondrait à l'actuel niveau 3

Le niveau C correspondrait à l'actuel niveau 4

Le niveau D correspondrait à l'actuel niveau 5A non cadre

Le niveau E correspondrait à l'actuel niveau 5A ou 5B cadre

Le niveau F correspondrait aux actuels niveaux 6 et 7

Le niveau G correspondrait aux actuels niveaux 8 et 9

Le niveau H correspondrait aux actuels niveaux supérieurs à 9.

### Des propositions sans réelle reconnaissance de notre expérience, et métier !

**Suppression de l'automatisme de l'ancienneté** et attribution en échange de 9 points de compétence tous les 4 ans aux salariés qui n'auraient pas bénéficié de points pendant la période.

Attention, cela veut dire qu'en fait le salarié concerné bénéficiera des 9 points que la 5<sup>ème</sup> année... **Cette mesure n'est en rien une avancée salariale !**

La notion « **d'emploi repère** » reste très floue. Il est proposé des emplois « repères » selon 5 critères, avec pour chacun une cotation de 1 à 6 afin de les positionner dans chacun des niveaux de la nouvelle grille. Les critères et la cotation sont non négociables

**Suppression des plafonds dans chaque niveau** : rêve éphémère pour ceux bloqués dans leur progression ... ils pourront peut-être recourir à des points de compétences (**pas de passage au niveau supérieur comme le proposait la CFTC**)

La proposition d'élargissement de la **prime de résultat** est mise sur la table **sans moyens financiers supplémentaires**.

## Inacceptables propositions !

Pour la CFTC, les salariés de la Sécurité Sociale méritent mieux que des miettes voire même un système moins gratifiant qu'auparavant !

La CFTC **revendique une véritable négociation avec de réelles avancées** et non pas des leurres qui donneraient l'illusion aux salariés de pouvoir progresser alors que tel ne sera pas le cas.

La CFTC a toujours clamé haut et fort que cette négociation n'est possible que si le financement est à la hauteur.

La CFTC considère que l'attitude de nos dirigeants est de plus en plus intolérable pour les salariés : on avance, on n'écoute pas.

Aucune mesure concrète sur le pouvoir d'achat des salariés de notre institution. Quelques décisions unilatérales sans réelle concertation comme la prime de 257 €, jugée insuffisante par les salariés de l'institution, si on compare les efforts faits par des institutions comparables !

**Nous devons réagir et faire front devant ce cynisme.**

## La CFTC participera à l'intersyndicale du 22 MAI

